

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	41	43

N° 78/2018

OBJET : Annule et remplace suite à une erreur matérielle - Convention avec les écoles sur un projet pédagogique de territoire sur le tri des fibreux

L'an deux mille dix-huit et le 03 avril à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 27 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Annick MELINAT, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Nadia ESTANG.

Messieurs René AZEMA, Joël MASSACRIER, Pascal TATIBOUET, Patrick CASTRO, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN, Jean-Louis REMY, Sébastien VINCINI, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ, Serge DEJEAN, Joël CAZAJUS, Serge DEMANGE, Bernard TISSEIRE, Pierre-Yves CAILLAT, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Madame Nadine BARRE donne procuration à Monsieur Philippe FOURMENTIN, Monsieur René MARCHAND donne procuration à Monsieur Bernard TISSEIRE.

ABSENTS EXCUSES : Madame Pierrette HENDRICK, Messieurs René PACHER, Serge MARQUIER, Pascal BAYONI.

ABSENTS NON EXCUSES : Monsieur Jean DELCASSE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Jean CHENIN a été nommé secrétaire de séance.

Concernant le projet de séparation des fibreux, il est prévu un ensemble d'actions permettant d'aider la population dans ce prochain changement.

Une des actions consiste (cf. délibération du 06 juin 2017) en une opération pédagogique sur les fibreux dans les écoles avant même le début de la collecte des fibreux en apport volontaire prévu en septembre 2019. Cette opération prévoit une collecte des fibreux en école avec un accompagnement pédagogique.

Initialement cette action avait été calibrée avec une entreprise d'insertion qui travaille en partenariat avec Veolia et prévoyait des enlèvements de fibreux au sein des écoles participantes pour un montant de 6096 € TTC.

Il est possible à raison d'une tournée dédiée par trimestre d'effectuer la collecte en régie et de mettre en place des containers de gros volumes identifiés (bacs 660 L (marché existant) avec couvercle bleu (commande complémentaire hors marché) et consignes de tri fibreux (communication interne)) dans les écoles volontaires et pouvant accepter les containers dans leur enceinte. En fin de tournée la matière sera revendue à un repreneur.

De fait le coût de l'opération se limitera aux couvercles bleus complémentaires, et une demi-journée par trimestre de collecte pour deux agents (en interne) ; soit 140 € de frais de personnel par trimestre ou pour deux ans 1120 € (en moyens internes). Ne sont pas évoqués ici l'incidence financière avec les soutiens à la tonne triée de Citéo et les recettes de revente des fibreux.

Pour cela un appel à participation des écoles souhaitant s'engager dans la démarche sera lancé et les écoles retenues devront signer une convention avec la CCBA sur les modalités de leur participation à ce projet pédagogique de territoire. L'opération pourrait débuter à la prochaine rentrée scolaire et pour au moins une année scolaire (renouvelable), le passage en apport volontaire sur des colonnes à fibreux devant intervenir en septembre 2019. Cette opération serait confortée par des interventions de l'ambassadrice du tri et animations sur les fibreux.

Cela permettrait en plus d'une sensibilisation par le biais des enfants sur le projet à venir, d'effectuer une caractérisation des gisements (quantité et qualité de la production de fibreux).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à engager les dépenses relatives à cette action

AUTORISE le Président à signer les conventions avec les écoles volontaires

AUTORISE le Président à inscrire les crédits au BP 2018

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS